



MUESPACH-LE-HAUT

# Bulletin d'informations communales

Décembre 2024



**Le maire,  
les adjoints,  
les conseillers municipaux  
et le personnel communal  
vous souhaitent  
un joyeux Noël et  
une excellente année 2025.**

Magazine édité par la mairie de Muespach-le-Haut  
Directeur de la publication : Fernand WIEDER  
Conception, réalisation : Serge SPRINGINSFELD  
Impression : AZ Imprimerie  
Date de parution : décembre 2024  
Dépôt légal : à parution



*Chères Muespachaises,*

*Chers Muespachois du haut,*

*C'est dans un climat morose, aussi bien sur le plan économique que géopolitique, que nous nous approchons des fêtes de fin d'année.*

*La neige aussi s'est invitée tôt cette année pour le bonheur des enfants qui, dès les premiers flocons, ont sorti leur luge. En revanche, les usagers de la route ont été moins enthousiasmés, mais ô combien cette neige est la bienvenue pour alimenter nos sources qui n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la sécheresse.*

*Cette neige annonce aussi, en quelque sorte, Noël, qui s'approche à grands pas. Que la magie et la féerie de Noël nous fassent rêver et oublier, pour quelque temps, tous les soucis et tracas de notre quotidien, tracas bien insignifiants comparés aux tragédies que subissent les populations prises dans les affres de la guerre, en Ukraine et au Proche-Orient.*

*C'est dans une instabilité politique sans précédent et dans une conjoncture économique en berne que notre commune poursuit sa route et continue à vouloir être un lieu de vie épanouissant pour chacun. En dépit des baisses récurrentes des dotations de l'État, elle continue d'investir dans le renouvellement des équipements. Ainsi l'éclairage du stade de football a été renoué. Remplacement des projecteurs existants par des leds (coût de l'opération 36 000 € TTC). Cette opération a été financée par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) cogéré par les communes de Muespach et de Muespach-le-Haut. Ce nouvel équipement permettra de faire des économies substantielles et d'assurer à nouveau un éclairage homogène pour la pratique nocturne de cette activité sportive.*

*Les travaux de réfection de l'entrée des rues de la gare et des sapins sont achevés (coût de l'opération 37 705 € HT subventionné à 20 % par la CEA au titre du contrat de*

*territoire).*

*Les travaux de rebouchage des trous sur l'ensemble du réseau communal ont engendré une dépense de 19 686 € TTC.*

*Les travaux d'aménagement du chemin d'accès à la zone d'atterrissage pour hélicoptère avec une aire de retournement se sont élevés à 6 322 € TTC.*

*Les aménagements pour réduire la vitesse et pour créer des places de stationnement, rue de la vallée, ne sont toujours pas effectués. Je peux tout à fait comprendre l'impatience de certains riverains pour ce retard qui est indépendant de notre volonté. Ceci étant, je tiens à rappeler que le stationnement sur les trottoirs, comme je l'ai souvent constaté, est strictement interdit.*

*La rue des jardiniers a été très abîmée suite aux travaux effectués sur des chantiers privés. Trop souvent, les entreprises sont peu respectueuses du domaine public malgré les injonctions de nettoyer et de remettre en l'état les voiries. Si la subvention au titre du contrat de territoire nous est accordée, nous remettrons une nouvelle couche de roulement.*

*Le vivre-ensemble dans une société est basé sur des règles et un assentiment de tout un chacun à les respecter. Malheureusement, certains individus se moquent des règlements et commettent des incivilités, ces actes pouvant*



aller du dépôt sauvage (branchage, tonte, poubelles...) à des faits plus graves comme la dégradation, par deux fois déjà, d'un panneau de limitation de vitesse implanté sur le chemin communal entre Muespach et Muespach-le-Haut (chemin de la vieille poste). C'est un acte gratuit qui a un coût pour notre collectivité. Je tenais à signifier que c'est tout juste regrettable.

Pour information, durant le premier semestre 2025, la CCS engagera des travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la crèche.

L'avant-projet définitif de l'opération de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (périscolaire) a été approuvé et les travaux vont être lancés au deuxième semestre 2025 sauf imprévu.

En 2025, au mois d'août, nos amis landais nous rendront visite dans le cadre du jumelage. Pour pérenniser ce lien d'amitié entre nos deux villages il nous faudrait impérativement trouver de nouvelles familles d'accueil dans la mesure où nous avons recensé des demandes du côté landais. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Notre RPI a également accueilli sa nouvelle directrice, madame Anne Kauffmann. Je lui souhaite beaucoup de réussite et de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Enfin, j'aimerais adresser mes remerciements à mes adjoints, à l'ensemble des membres du conseil municipal, aux agents communaux sur qui je peux m'appuyer, tout au long de l'année, dans l'exercice de ma fonction et je n'oublierai pas non plus toutes les associations et toutes les forces vives du village qui, par leurs activités et leur dévouement, contribuent au bien-vivre dans notre village.

Alors, à la veille de cette nouvelle année, je forme le vœu que 2025 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année de joies partagées, de projets réussis et de moments de bonheur. Ensemble, continuons à faire battre le cœur de notre belle commune.

Belle et heureuse année 2025 à vous tous !

Votre maire

Fernand WIEDER



Traditionnel dépôt de gerbe au mur du souvenir, le 11 novembre, en hommage aux morts de toutes les guerres.

# Séance du 24 juin 2024

Monsieur le maire salue la présence de madame Emilie LITZLER et monsieur Rémy KORNMANN de l'ONF et indique qu'ils vont présenter le « plan arbres » qui concerne particulièrement la parcelle 8 de la forêt communale. Sur cette parcelle, d'une superficie de 1,5 ha, 25 à 30 % des épicéas présents sont victimes de dépérissement suite à des attaques de scolytes. Cette parcelle se situe par ailleurs dans une zone humide ce qui rend impossible toute intervention mécanique.

Une bonne partie de ce peuplement est cependant encore sain et l'ONF propose de récolter les bois verts qui pourraient être vendus à environ 80 € du m<sup>3</sup> alors que le bois sec ne se monnaie qu'à environ 40 € du m<sup>3</sup>. Une fois la coupe effectuée, un programme de replantation serait mis en place à travers le dispositif « plan arbres » proposé par la CEA. Ce plan est subventionné à hauteur de 80 %.

Madame Emilie LITZLER précise que le « plan arbres » court de 2024 à 2026. Il intègre les coûts de plantations, les coûts de protection et la maîtrise d'œuvre. Son plafond est limité à 30 000 €.

La technique utilisée serait celle de la plantation par placeaux afin de favoriser la régénération naturelle et les essences choisies seraient le chêne ou le hêtre qui sont les mieux adaptées aux caractéristiques des sols. La densité de plantation serait de 250 à 300 plants par ha.

L'exploitation de la parcelle 8 serait programmée pour 2025 et les recettes de la vente de bois et la subvention devraient couvrir les dépenses de replantation. Ainsi, les recettes et dépenses de l'opération devraient se solder par une opération blanche.

En cas d'accord de la commune, l'ONF se chargerait de préparer le dossier de demande de subvention afin qu'il puisse être déposé avant le mois de juin de l'année suivante.

Une analyse financière sera prochainement fournie au conseil municipal afin qu'il puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

## Urbanisme

### Certificats d'urbanisme

➤ Informatif, référencé CU0682224E0007, déposé par la SCP PICHELIN et TACZANOWSKI, notaires à Delle, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 3

n° 463 d'une contenance de 167 m<sup>2</sup>, rue de la vallée : terrain non bâti situé en zone Ub.

➤ Informatif, référencé CU0682224E0008, déposé par Pascal SOMMERHALTER, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 1 n° 528 à 543, rue des champs : terrain non bâti, situé en zone Ub, constituant l'emprise du lotissement Vergers II, soit 7 315 m<sup>2</sup> et l'emprise des voiries soit 2 286 m<sup>2</sup>.

➤ Informatif, référencé CU0682224E0009, déposé par la SCP THUET et HERZOG, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 509 d'une contenance de 583 m<sup>2</sup>, rue de l'église : terrain bâti situé en zone Ua.

➤ Informatif, référencé CU0682224E0010, déposé par Pascal SOMMERHALTER, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 533, d'une contenance de 629 m<sup>2</sup>, rue des champs : terrain non bâti situé en zone Ub.

➤ Informatif, référencé CU0682224E0011, déposé par Pascal SOMMERHALTER, notaire à Mulhouse, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 530, d'une contenance de 504 m<sup>2</sup>, rue des champs : terrain non bâti situé en zone Ub.

➤ Informatif, référencé CU0682224E0012, déposé par Christophe SCHMITT-SAURET, notaire à Riedisheim, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 18, d'une contenance de 662 m<sup>2</sup>, rue Charles de Gaulle : terrain bâti situé en zone Ua.

### Déclarations d'intention d'aliéner

➤ Déposée par les héritiers de monsieur Joseph GOEPFERT, sous la référence 10/2024, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 2 n° 365 d'une contenance de 4 690 m<sup>2</sup>, rue du chêne, à madame Alexandra STOECKLIN, domiciliée 8 A rue des Vosges à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

➤ Déposée par monsieur Allan FAUQUET, sous la référence 11/2024, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 19 d'une contenance de 830 m<sup>2</sup>, rue Charles de Gaulle, à la SCI ACFM : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

➤ Déposée par mesdames Georgette BERTELE et Séverine BERTELE-HAUGER, sous la référence 12/2024, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 509 d'une contenance de 583 m<sup>2</sup>, rue de la vallée, à la SCI Syel : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.



- Déposée par madame Maeva JUILLY domiciliée 56 rue de Cernay à Wittelsheim, sous la référence 13/2024, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 18 d'une contenance de 562 m<sup>2</sup>, 15 rue Charles de Gaulle à madame et monsieur Claude ALLEMANN, domiciliés 5 rue du tilleul : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Raphaël MULLER, domicilié 48 rue de Jettingen à Steinsoultz, sous la référence 14/2024, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 169 d'une contenance de 768 m<sup>2</sup>, 8B rue des noyers, à madame Felicia TSHIMBADI et monsieur Cedrick MILAMBA, domiciliés Kornfeldstrasse 3 à Zuchwil : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

## Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Christophe SCHIEBLER domicilié 1 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP 06822224E0012, pour la construction d'une véranda : avis favorable du 12/06/2024
- Déposée par monsieur Jérôme STRASSEL domicilié 12 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0013, pour le déplacement d'un abri de jardin existant : dossier en cours d'instruction.
- Déposée par France Renov Habitat, sous la référence DP06822224E0014, pour la pose de panneaux photovoltaïques au 9 rue de la forge : avis favorable du 03/06/2024.
- Déposée par monsieur Daniel RIBSTEIN domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0015, pour la pose d'une clôture rue de la vallée : avis favorable du 24/06/2024.
- Déposée par monsieur Georges DIONISIO domicilié 2 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0016, pour la pose d'une clôture et d'un abri de jardin : avis favorable du 06/06/2024.

## Déclarations de travaux pour information

- Déposée par monsieur Manuel RE domicilié 27 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence 06 INFO DP20240606, pour la construction d'une terrasse : avis favorable
- Déposée par madame Sandra GRETTTER domiciliée 12B rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence 07 INFO DP20240620, pour un ravalement de façades : avis favorable.

## Permis de construire

- Déposé par monsieur Franck REY, domicilié 24 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822224E0006, pour la construction d'une maison individuelle au 6 rue des champs : dossier en cours d'instruction.
- Déposé par monsieur Dejan JANOCIK, domicilié

8 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822224E0007, pour l'extension d'une maison individuelle au 8 rue de Bâle : dossier en cours d'instruction.

- Déposé par monsieur Mihajlo MILANKOVIC domicilié 28bis Grand Rue à Delle, sous la référence PC06822224E0008, pour la construction d'une maison individuelle rue de la vallée : dossier en cours d'instruction.

## Voirie communale : classement de la rue du chemin de fer dans le domaine public routier de la commune

Annule et remplace la délibération D 2024 02 26 03 du 26 février 2024.

La rue du chemin de fer qui dessert le lotissement du Rabhebel est ouverte à la circulation. Monsieur le maire propose de l'intégrer dans le domaine public routier de la commune. Cette rue mesure 403 mètres et son emprise est constituée par les parcelles cadastrées section 2 n° 472 et 476 d'une contenance de 3 792 m<sup>2</sup>.

Le conseil approuve l'intégration de la rue du chemin de fer dans la voirie communale.

## Subventions 2024

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2024, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous.

Association	Montant subvention
Tennis Club	31 €
UNC Waldighoffen Durmenach	100 €
<b>Total</b>	<b>131 €</b>

## Mise à disposition de la salle communale - revalorisation du loyer annuel

La communauté de communes Sundgau dispose de la salle polyvalente pendant la durée de construction d'une nouvelle structure à Muespach-le-Haut. Le montant annuel de la participation de la communauté de communes avait été fixé, par convention, à 10 000 €. Après analyse des consommations de fluides, il s'est avéré que le montant de ce loyer devait être revalorisé et fixé à 12 000 € annuel, somme qui a été proposée à la communauté de communes Sundgau.

Monsieur le maire suggère aussi de maintenir dans cette convention une « clause de revoyure » qui permettra, à intervalle régulier, de faire un point financier sur cette mise à disposition et de s'assurer que la commune ne pâtisse pas de cette situation.

Le conseil donne son accord pour fixer le montant annuel du loyer de la salle polyvalente à 12 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Renouvellement d'une ligne de trésorerie

La commune a souscrit, auprès de la Caisse d'Épargne, une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € qui arrive à échéance le 30/08/2024. Il est proposé de la reconduire et de solliciter la Caisse d'Épargne afin d'obtenir une nouvelle offre.

Le conseil approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €.

## Réfection de voiries communales - demande de subvention

La commune a engagé des travaux de réfection de la rue de la gare et de la rue des sapins mais aussi dans la rue de l'étang, de l'église, de Ferrette, des prés, des Landes, du ruisseau, du vignoble et du chêne. Le montant total de ces travaux se monte à 42 678 € TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire, la commune de Muespach-le-Haut étant éligible à hauteur de 46 %.

Le conseil approuve le programme de travaux d'entretien de voirie et sollicite une subvention au titre du contrat de territoire.

## Adhésion à l'assistance mutualisée par TEA pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom

Les études menées tant au niveau local que national abou-

tissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom et, au-delà, de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

TEA est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des collectivités, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité.

Ces actions vont d'une part, permettre aux collectivités de maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent et, d'autre part, faciliter les déploiements des nouveaux réseaux télécom et en réduire les coûts.

Le conseil municipal accepte que la commune de Muespach-le-Haut adhère à la mission mutualisée proposée par TEA pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de la commune.

## Chasse communale : admission d'un permissionnaire

Monsieur Philippe DOLECZIK, adjudicataire du lot unique de la chasse communale a demandé, conformément à l'article 20 du cahier des charges des chasses communales, l'admission de monsieur Christian BOCK, domicilié Bernstrasse 73 à Seedorf en Suisse, en qualité de permissionnaire.

Le conseil émet un avis favorable à l'admission de monsieur Christian BOCK en qualité de permissionnaire.



## Séance du 30 septembre 2024

### Urbanisme

#### Certificats d'urbanisme

- Informatif, référencé CU0682224E0013, déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 n° 485 d'une contenance de 5 291 m<sup>2</sup>, 11 rue du bélier : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, référencé CU0682224E0014, déposé par la SCP GREWIS, notaire à Hégenheim, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 4 n° 80 d'une contenance de 657 m<sup>2</sup>, 17 rue des sapins : terrain bâti situé en zone Ub.

#### Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Dominique GROFF, domicilié 37 rue de la vallée, sous la référence 15/2024, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 472 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup> à monsieur Stefan PEEV, domicilié 39 rue de la vallée : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Stefan PEEV, domicilié 39 rue de la vallée, sous la référence 16/2024, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 3 n° 472 et 475 d'une contenance totale de 7 m<sup>2</sup> à monsieur Dominique GROFF, domicilié 39 rue de la vallée : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Stéphane WUSLER, domicilié 11J rue du bélier, sous la référence 17/2024 pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n°485 d'une contenance de 5 291m<sup>2</sup>, 11J rue du bélier, à madame Sandra DIELAINE domiciliée 8 rue de la tuilerie à Durlinsdorf : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la société SODIGE, 10 place du capitaine DREYFUS à Colmar, sous la référence 18/2024 pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 538 d'une contenance de 545 m<sup>2</sup>, 5 rue des champs, à monsieur Marc MORITZ et madame Vanessa KAISER domiciliés 17B rue des vergers à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Bernard IFRID, domicilié 17 rue des sapins, sous la référence 19/2024, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 80 d'une contenance de 657 m<sup>2</sup>, 17 rue des sapins, à monsieur Vincent SCHNELL et madame Claire SCANDELLA domiciliés 14 rue de la paix à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

#### Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Gennaro DE CLEMENTE domicilié 10A rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence DP 06822224E0017, pour la pose d'une pergola : accord du 17/07/2024.
- Déposée par monsieur Thomas PELZER domicilié 2 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0018, pour la construction d'un abri à vélo : accord du 01/10/2024.
- Déposée par monsieur Maurice REINHART MOTSCH domicilié 11 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0019, pour la pose d'une pergola : accord du 31/07/2024.
- Déposée par France Renove Habitat pour la pose de panneaux photovoltaïques au 33 rue Charles de Gaulle, sous la référence DP06822224E0020 : accord du 31/07/2024.
- Déposée par monsieur Didier COLOMBE domicilié 29 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0021, pour la construction d'un carport : accord du 22/08/2024.
- Déposée par Agence Climat Energie pour la pose de panneaux photovoltaïques au 22 rue des vergers, sous la référence DP06822224E0022 : accord du 22/08/2024.
- Déposée par monsieur Emmanuel GOETZ domicilié 5 rue du chêne à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0023, pour la pose d'une clôture : dossier en cours d'instruction.
- Déposée par Neolia, sous la référence DP06822224E0024, pour une division parcellaire rue de la diligence : accord du 23/08/2024.
- Déposée par madame Sandra GRETTTER domiciliée 12B rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0025, pour la construction d'un abri de jardin : accord du 18/09/2024.
- Déposée par madame Nicole SCHNEBERGER domiciliée 10F rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0026, pour la construction d'un abri de jardin : dossier en cours d'instruction.
- Déposée par monsieur Stéphane SCHERMESSER domicilié 13 rue du chêne à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0027, pour la construction d'un carport : accord du 24/09/2024.
- Déposée par VD Services pour la pose de panneaux photovoltaïques au 8 rue du chêne, sous la référence DP06822224E0028 : accord du 26/09/2024.



- Déposée par madame Lucie RUNSER domiciliée 13 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0029, pour une division parcellaire : accord du 05/10/2024.
- Déposée par monsieur Fabrice BOHRER domicilié 10 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0030, pour la pose d'une pergola : accord du 08/10/2024.
- Déposée par VD Services pour la pose de panneaux photovoltaïques au 25 rue du chemin de fer, sous la référence DP06822224E0031 : accord du 07/10/2024.

## Permis de construire

- Déposé par monsieur Thiebaut BRAND domicilié 30B rue de Bâle à Knoeringue, sous la référence PC06822224E0010, pour la construction d'une maison individuelle rue de Bâle : refus du 19/09/2024.
- Déposé par monsieur Jean-Luc KIENTZ domicilié 4 rue des champs à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822224E0011, pour la construction d'une pergola : demande de retrait du 22/10/2024.

## Lotissement du RABHEBEL : demande de rétrocession de parcelles

Par délibération du 24 juin 2024, les parcelles cadastrées section 2 n° 472 et 476, d'une contenance de 3 792 m<sup>2</sup>, formant l'emprise de la rue du chemin de fer, avaient été intégrées au domaine public. À présent, le lotisseur souhaite rétrocéder les parcelles cadastrées section 2 n° 451, 452, 474 et 475 d'une contenance de 1 457 m<sup>2</sup> formant l'emprise du bassin d'orage et des îlots d'espaces verts.

Le conseil considère que le bassin d'orage situé sur la parcelle cadastrée section 2 n° 452 d'une contenance de 1 123 m<sup>2</sup> a été réalisé dans les règles de l'art et peut être intégré au domaine public. Il est d'avis, en revanche, que les parcelles cadastrées section 2 n° 451, 474, 475 d'une contenance de 334 m<sup>2</sup>, du fait de leur enclavement et de la difficulté de les entretenir, n'apportent aucun bénéfice à la commune.

Il approuve par conséquent la rétrocession de la parcelle cadastrée section 2 n° 452, d'une contenance de 1 123 m<sup>2</sup> mais rejette la demande de rétrocession des parcelles cadastrées section 2 n° 451, 474 et 475.

## Périscolaire intercommunal

Monsieur le maire fait un point sur le projet de construction d'une structure périscolaire intercommunale et présente un avant-projet sommaire. Il indique que, dans le cadre de la construction de ce bâtiment, il conviendra de penser les accès afin de fluidifier la circulation mais aussi de veiller à optimiser le foncier appartenant à la commune.

## Mise en place d'une participation pour frais d'écologie

Bien souvent, les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans notre commune nous demandent une participation financière, conformément à l'article 212-8 du code de l'éducation. Cette participation aux frais d'écologie est de 150 € par élève et par année civile.

Monsieur le maire propose d'instaurer une participation aux frais d'écologie aux communes non membres du RPI de Muespach et Muespach-le-Haut dont les élèves fréquentent les classes élémentaires et maternelles de notre RPI.

Le conseil municipal donne son accord pour fixer le montant de la participation à 150 € par élève et par année civile pour les communes non membres du RPI dont les élèves sont scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de notre RPI.

## Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le maire présente le Plan communal de Sauvegarde (PCS). Ce document, que la commune a pour obligation d'établir, définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles pouvant survenir sur le territoire et risquant de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes.

Le conseil approuve le Plan communal de Sauvegarde tel que présenté.

## Rapports annuels 2023 de la communauté de communes Sundgau

Il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter, pour l'exercice 2023, les rapports annuels élaborés par ses services.

Il appartient ensuite à chaque maire de présenter également ces rapports à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire a ainsi présenté successivement les rapports d'activité suivants :

- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Ces rapports ne suscitent aucun commentaire.

## Séance du 18 novembre 2024

En préambule, madame Emilie LITZLER, représentante de l'ONF, présente le programme de travaux et de coupe de bois pour l'exercice 2025. Cette année, environ 950 m<sup>3</sup> de bois seront récoltés dont 42 m<sup>3</sup> pour le bois de chauffage. Les dépenses totales devraient se monter à 44 613 € HT pour une recette de 58 600 € HT, soit un bénéfice attendu de 13 987 € auxquels il faudra retrancher les travaux patrimoniaux et les honoraires d'un montant de 3 507 € HT. Le résultat final devrait donc être de 10 480 € HT.

Concernant le « plan arbres » prévu pour la parcelle 8, les devis restent à affiner avant de finaliser le dossier qui sera présenté au conseil municipal. Des études de sols ont d'ores et déjà été réalisées afin de sélectionner les essences les plus adaptées au secteur.

Monsieur le maire rappelle que des arbres sont tombés ou menacent de tomber au rucher école. Madame Emilie LITZLER indique qu'elle s'est rendue sur place et a constaté l'étendue des dégâts. Un rendez-vous sera organisé sur place.

### Urbanisme

#### Certificats d'urbanisme

- Informatif, référencé CU0682224E0015, déposé par Mary STUDER, notaire à Hirsingue, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 53 d'une contenance de 2413 m<sup>2</sup>, 32 rue Charles de Gaulle : terrain bâti situé en zone Ua.

#### Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Thiebault BRAND domicilié 30 B rue de Bâle à Knoeringue, sous la référence DP 06822224E0032, pour la division parcellaire de la parcelle cadastrée section 3 n° 295 rue de Bâle : accord du 29/10/2024.
- Déposée par monsieur Serge MONCHALIN domicilié 11 rue de la forge à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0033, pour le changement de menuiseries extérieures, la réfection d'un mur de soutènement et divers travaux : accord du 31/10/2024.
- Déposée par VD service, sous la référence DP06822224E0034, pour la pose de panneaux photovoltaïques au 34 rue Charles de Gaulle : accord du 31/07/2024.
- Déposée par monsieur Pascal SANNER domicilié 7 rue du chêne à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822224E0035, pour la construction d'un mur de clô-

ture : accord du 14/11/2024.

- Déposée par monsieur Germain GROEPPÉLIN, domicilié Oberer Lelearnweg 8 à Nunningen (CH), sous la référence DP06822224E0036, pour la division parcellaire des parcelles cadastrées section 1 n° 143 et 144, rue de l'étang : dossier en cours d'instruction, la commune demande que les accès aux parcelles se fassent par la rue de l'étang.
- Informatif, déposée par monsieur David ROUBIRA, domicilié 1 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence 10 INFO DP20241002, pour la construction d'un abri de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup> : avis favorable.
- Informatif, déposée par monsieur Fabrice HENNEBIQUE, domicilié 15 rue de la gare à Muespach-le-Haut, sous la référence 11 INFO DP20241014, pour le changement d'un portail : avis favorable.
- Informatif, déposée par monsieur Osman SEVGILI, domicilié 19 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, sous la référence 12 INFO DP20241024, pour le ravalement d'une façade : avis favorable.
- Informatif, déposée par monsieur Daniel SCHAGENE, domicilié 13 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence 13 INFO DP20241106, pour la pose d'une clôture hors domaine public : avis favorable.
- Informatif, déposée par madame France CARAVANO, domiciliée 9 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence 14 INFO DP20241024, pour le ravalement d'une façade : avis favorable.

#### Permis de construire

- Déposé monsieur Stefan PEEV domicilié 39 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822224E0012 pour la transformation d'un garage en surface habitable avec création d'une terrasse en toiture, construction d'un abri de jardin, rénovation d'une clôture, réalisation d'un mur de soutènement et rénovation d'une piscine : avis favorable.
- Déposé par monsieur Marc MORITZ et madame Vanessa KAISER, domiciliés 17b rue des vergers à Buschwiller, sous la référence PC06822224E0013, pour la construction d'une maison individuelle avec garage et piscine sur le lot n° 15, rue des champs : avis favorable.

#### Périscolaire intercommunal : point sur le dossier

Monsieur le maire revient sur le projet de construction d'une structure périscolaire intercommunale. Il conviendra de penser les accès afin de faciliter la circulation mais



aussi d'optimiser le foncier appartenant à la commune. Un débat s'engage au sein du conseil municipal afin de déterminer qui, de la commune ou de la communauté de communes Sundgau doit financer ces travaux.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle le projet de création d'une passerelle qui permettrait de créer un cheminement doux entre le haut du village et son centre.

## Adhésion à la Convention de participation mutualisée Prévoyance

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 rend obligatoire la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents. Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance. Souscrite auprès de Relyens / CNP Assurances pour une durée de 6 ans. Cette convention devait arriver à son terme le 31 décembre 2024 mais elle sera prolongée d'un an pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations, le Centre de Gestion propose aux collectivités non adhérentes de se joindre à la convention afin de permettre ainsi aux agents de bénéficier d'une couverture Prévoyance adaptée et de qualité.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an et de fixer le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 €/mois à compter du 1er janvier 2025.

## Forêt communale : programme d'action 2025

Le conseil approuve le programme de travaux tel que présenté par l'ONF en début de séance.

## Projet de création de terrains de pétanque

Le club bouliste de Muespach-le-Haut souhaite créer des terrains de pétanque. Il avait été proposé, il y a quelque temps, à ce club de s'implanter à proximité du terrain de football, à l'emplacement qu'occupe actuellement le verger école. Le club bouliste avait alors décliné l'offre et fait le choix d'aménager des terrains sur l'emplacement de

l'ancien terrain de football.

Aujourd'hui, alors que le projet de construction d'un périscolaire intercommunal se précise, il devient urgent pour ce club de trouver un nouvel emplacement.

Monsieur le maire a proposé au club de s'implanter sur un espace libre au sud du terrain de football synthétique.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'à cet endroit le talus surplombant le terrain de football est rendu instable par la présence d'eaux souterraines. Un glissement de terrain s'est d'ailleurs produit peu après l'achèvement de la construction du stade et a nécessité la mise en place d'un enrochement à la base de ce talus. Il faudra tenir compte de ce risque si cette option est retenue par le club.

Monsieur le maire rappelle qu'il ne s'agit là que d'un projet dont il convient encore d'affiner les contours puis, dans un second temps, de le consolider au travers de la rédaction d'une convention.

## Contrat avec la Société Protectrice des Animaux

La loi du 06/01/1999 fait obligation aux communes de se pourvoir d'une fourrière. La SPA de Mulhouse propose d'assurer cette charge pour les communes moyennant rémunération. La commune de Muespach-le-Haut conventionne avec la Société Protectrice des Animaux depuis 2002.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention entre la SPA de Mulhouse et la commune de Muespach-le-Haut pour la période 2025/2027.

## Divers

Monsieur le maire indique que la société Eurovia a livré les balcaisses destinées à configurer, en phase de test, le stationnement rue de la vallée. Il a été demandé au maire d'œuvre d'organiser une réunion sur place. Il indique que tous les conseillers qui le souhaitent peuvent assister à cette réunion.

La vente de brioches au profit de l'APEI de Hirsingue a permis de collecter la somme de 1 852 €.

Un grand merci aux donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui se sont chargées de la vente dans le village.

## Rappel : PLUi

Notre commune est soumise aux règles du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Sundgau. Ce document indique précisément les règles à respecter dans le cadre d'une construction, qu'il s'agisse de clôtures ou murs, de ravalements ou modifications de façades, de constructions de piscines ou abris de jardin, entre autres.

Tous ces travaux doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation et obtenir l'accord de la commune **avant de pouvoir débiter**.

Le délai d'instruction de ces demandes d'autorisation varie d'un à trois mois en fonction du type de construction envisagé.

Les formulaires de demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). En cas de doute, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

### Avant de commencer des travaux :

- Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme
- Déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction
- Attendez l'accord des services compétents.

## Muespach-le-Haut sur les réseaux !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

[www.muespach-le-haut.fr](http://www.muespach-le-haut.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Nous disposons également de deux autres outils pour notre communication :

## RAPPEL TRES IMPORTANT !

### Recensement citoyen

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

**Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les délais ci-après :**

- si vous êtes né en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- si vous êtes né en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- si vous êtes né en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- si vous êtes né en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

**Le recensement donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement qui sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.**

**Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.**

- la page Facebook «Commune de Muespach-le-Haut» pour diffuser les informations importantes et relayer la communication de nos associations ou de la ComCom Sundgau, par exemple,
- l'application PanneauPocket pour les informations officielles de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social et peut vous avertir par une notification de l'arrivée d'une information. Elle s'installe depuis AppStore ou GooglePlay.

Retrouvez aussi les informations de la communauté de communes Sundgau avec l'application Illiwap également disponible sur AppStore et GooglePlay.



## Fonctionnement du secrétariat de mairie

Pour joindre le secrétariat de mairie

### Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

6 place de l'église

68640 Muespach-le-Haut

### Par téléphone :

03 89 68 60 26

### Par courrier électronique :

[mairie@muespachlehaut.fr](mailto:mairie@muespachlehaut.fr)

### Le site internet de la commune :

[www.muespach-le-haut.fr](http://www.muespach-le-haut.fr)

### Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.



## Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf marquage au sol spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

## Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

**Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.**



## Nos amis les chiens...

La divagation de chiens est interdite sur le domaine public. Est considéré en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix de celui-ci. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Si vous observez un chien en état de divagation récurrent et surtout si son comportement constitue une gêne, voire une menace pour les personnes qui circulent à pied ou à vélo dans le quartier, vous pouvez faire appel aux services de la Brigade Verte pour le capturer et le ramener à son propriétaire s'il est connu, ou le déposer à la fourrière

dans le cas contraire.

### **Crotte alors !**

Il paraît que si l'on marche dedans du pied gauche, cela porte bonheur. Si vous y croyez, n'hésitez pas, parcourez les rues de notre village, vous aurez mille occasions de tenter votre chance...

Plus sérieusement ! Pour des raisons évidentes d'hygiène publique et de propreté, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

**Il est de même interdit de laisser son chien déposer ses déjections sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés. À cet égard, les éleveurs attirent notre attention sur le danger qu'il y a à laisser nos chiens faire leurs besoins sur les prairies de fauche et pâturages. Leurs excréments peuvent en effet contenir une bactérie susceptible de contaminer les bovins et de leur faire contracter la néosporose, une maladie contagieuse qui augmente fortement le risque d'avortement pour les sujets infestés ainsi que des troubles nerveux.**

### **Pour joindre la Brigade verte :**

Tel : 03 89 74 84 04

Fax : 03 89 74 66 79

[contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)

## Balayage des trottoirs et déneigement

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, il est demandé aux riverains (propriétaires et/ou locataires), pour des raisons évidentes d'hygiène, de propreté et afin de garantir un écoulement normal des eaux pluviales, de balayer régulièrement le trottoir et de nettoyer le caniveau au droit de sa propriété.

**Il est également obligatoire, pour les propriétaire et/ou occupants, de garantir la sécurité des piétons empruntant les trottoirs.** Cela signifie évacuer les feuilles mortes qui peuvent occasionner des glissades lorsqu'elles sont mouillées, arracher ou couper

les herbes folles et autres ronces qui poussent en travers, et tailler régulièrement les haies dont certaines empiètent de manière très importante sur l'emprise du trottoir,

**De même, en cas de chute de neige, chaque propriétaire (ou locataire) est tenu de dégager le trottoir sur toute la longueur de sa propriété afin de permettre la circulation en toute sécurité des piétons. Cela vaut également lorsqu'une maison est inoccupée ou un terrain non bâti ; dans ce cas, le propriétaire est tenu de faire en sorte que le trottoir soit praticable en toute sécurité.**



## Le frelon asiatique



### LE FRELON ASIATIQUE

un prédateur pour les abeilles et un danger pour la biodiversité

le reconnaître  
le signaler

#### ENTREPRISES ROQUEBRUNOISES SPÉCIALISÉES

Tropicana Flore ☎ 04 94 45 35 10  
06 09 39 06 84

D2N Nuisibles ☎ 06 51 41 49 08

Les Issambres - Le Village - La Bouverie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS

### IDENTIFIER LE FRELON ASIATIQUE



#### HISTORIQUE

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France, dans des poteries venues de Chine en 2004 dans le Lot et Garonne.

Cette espèce a une capacité d'expansion d'environ 60 km par an et a envahi les vallées en suivant les cours d'eau. Aujourd'hui il est présent sur tout le territoire français.



#### LES RISQUES

«*Vespa Velutina*» est un prédateur de nombreux insectes, mais surtout de l'abeille domestique, qu'il utilise pour nourrir ses larves. Cela entraîne la destruction d'un très grand nombre de ruches. La pollinisation de quantité d'espèces végétales

en est gravement affectée. Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est seul. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou une abeille. Par contre, il défend son nid si on s'en approche. Ainsi, une zone de 5 mètres autour du nid est à respecter.

#### FRELON COMMUN

40 mm - thorax brun rougeâtre - bandes jaunes abdominales



#### FRELON ASIATIQUE

30 mm - thorax brun noir - segment jaune unique



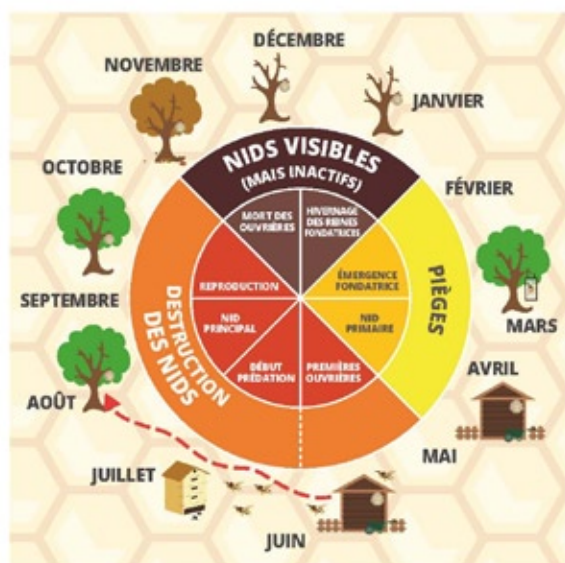
## COMPRENDRE POUR LUTTER CONTRE SA PROLIFÉRATION



### ACTIVITÉ DES NIDS CYCLE DE VIE DU FRELON

Au printemps et en début d'été, vérifiez régulièrement vos abris, dépôts de toit, granges, caravanes isolées...

A partir de juillet, observez votre environnement, (allées et venues des frelons, masses dans les arbres...) et soyez vigilants en tant qu'observateurs lors de promenades.



## PIÉGER LA REINE FONDATRICE



MISE EN PLACE DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 1<sup>ER</sup> MAI

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique, il faut **piéger les fondatrices**. Ce sont les femelles fécondées qui au printemps fondent les colonies. L'installation de pièges doit être réservée à un usage temporaire et raisonné. Percer des **trous de 5 mm** dans une bouteille d'eau qui permettront aux petits insectes de s'échapper. Découper la bouteille en deux (au tiers), ajouter un appât pour attirer les frelons au fond de la bouteille. **Placer une éponge** qui permettra aux insectes de ne pas se noyer et ainsi de pouvoir s'échapper pen-

dant que les frelons restent piégés. Placer le goulot à l'envers pour faire office d'entonnoir (agrafer les 2 parties). Placer un couvercle pour protéger de la pluie (assiette plastique, bouteille découpée, etc). L'appât sélectif le plus efficace se compose de : **¼ de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur** **½ volume de bière brune** **¼ de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles)** Suspendre le piège à un arbre à 1,50 m de haut, et le recharger tous les 15 jours.



## AFIN DE LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE, APPRENEZ À LE RECONNAÎTRE ET SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

**La destruction d'un nid de frelon asiatique est particulièrement dangereuse.**  
Pour des raisons évidentes de sécurité, vous ne devez en aucun cas intervenir vous-même.

## SIGNALEMENT

Prenez, sans vous mettre en danger, une photographie du nid avec votre téléphone portable, puis contactez immédiatement les entreprises locales habilitées à intervenir.



**Tropicana Flore**  
1074, Route de la Maurette  
Tél. 04 94 45 35 10  
Port. 06 09 39 06 84  
[tropicanaflore.com/contact](http://tropicanaflore.com/contact)

**D2N Nuisibles**  
7, rue Honoré de Balzac  
Lou Roucas - la Bouverie  
Tél. 06 51 41 49 08  
[www.d2n-nuisibles.com](http://www.d2n-nuisibles.com)

[www.cavem.fr](http://www.cavem.fr)

### LE NID PRIMAIRE

**Quand ?** de mars à juin, la reine construit un petit nid qui va lui permettre d'élever les premières générations d'ouvrières.  
**Où ?** le nid primaire est bâti dans un endroit protégé :

abri de jardin, avancée de toit...  
**Caractéristiques ?** il est de forme sphérique, suspendu, et mesure de **5 à 30 cm. L'ouverture est située en-dessous.**



### LE NID SECONDAIRE

**Quand ?** lorsque les ouvrières sont en nombre suffisant, **à partir de juin, la colonie se déplace.**  
**Où ?** le nid secondaire est construit en hauteur dans les arbres.

**Caractéristiques ?** il est en forme de poire et peut mesurer **jusqu'à 120 cm.**  
**L'ouverture est toujours petite et placée sur le côté.**



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pour toute question concernant le frelon asiatique, vous pouvez contacter

**Emmanuel BISEL**

**rucher du Tiefenbach à MUESPACH LE HAUT**

**06.80.21.71.57**



## Les grands anniversaires

Le 18 janvier	Monsieur HUMMEL François	89 ans
Le 21 janvier	Monsieur RUNSER Raymond	87 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	90 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	90 ans
Le 11 février	Monsieur SANNER Gérard	82 ans
Le 23 février	Monsieur ROTH Jean-Paul	86 ans
Le 1 <sup>er</sup> mars	Madame BOIDY Marie-Antoinette	81 ans
Le 8 mars	Madame ROTH Marthe	85 ans
Le 13 mars	Monsieur HATSTATT Raymond	84 ans
Le 13 mars	Monsieur NIGLIS Gérard	83 ans
Le 31 mars	Madaame MONNA Marie-Thérèse	83 ans
Le 21 mars	Monsieur SPRINGINSFELD Joseph	87 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	91 ans
Le 11 avril	Monsieur MONNA Georges	89 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	92 ans
Le 20 avril	Madame ACKERMANN Gabrielle	83 ans
Le 28 avril	Madame HOFFSTETTER Madeleine	87 ans
Le 30 avril	Madame ROTH Suzanne	83 ans
Le 1 <sup>er</sup> mai	Monsieur MEYER Paul	80 ans
Le 8 mai	Monsieur STURCHLER Ernest	84 ans
Le 11 mai	Madame HATSTATT Jeanne	81 ans
Le 16 mai	Madame LIEBUNDGUTH Marie-Thérèse	82 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	96 ans
Le 24 mai	Madame RESWEBER Marguerite	82 ans
Le 9 juin	Madame SPRINGINSFELD Madeleine	85 ans
Le 23 juin	Madame GUTZWILLER-RENTZ Lucie	89 ans

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	91 ans
Le 10 juillet	Monsieur RIEDLE Joseph	80 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	88 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	90 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	97 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	91 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	88 ans
Le 8 septembre	Monsieur HASSELWANDER Alain	80 ans
Le 9 septembre	Madame GOEPFERT Marthe	81 ans
Le 14 septembre	Monsieur ROTH Henri	85 ans
Le 21 septembre	Monsieur RESWEBER René	85 ans
Le 22 septembre	Madame GOEPFERT Marie-Claire	83 ans
Le 30 septembre	Monsieur BOIDY Jean-Marie	81 ans
Le 30 septembre	Monsieur SCHRAEMMLI Heinz	85 ans
Le 9 octobre	Monsieur HATSTATT Henri	84 ans
Le 10 novembre	Madame OFFNER Joséphine	86 ans
Le 11 novembre	Madame RUNSER Marguerite	83 ans
Le 19 novembre	Madame HELL Pierrette	86 ans
Le 21 novembre	Madame CARAVANO France	85 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	88 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe - SCHUTZ	88 ans
Le 8 décembre	Monsieur MONA Antoine	83 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	88 ans
Le 19 décembre	Monsieur GROELL Louis	87 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	89 ans
Le 30 décembre	Madame HATSTATT Marie-Louise	80 ans



## Naissances

Lorenzo, le 22 juin à Mulhouse  
Gennaro DE CLEMENTE et Eleonora BELLINGHIERI

Elena, le 8 août 2024 à Mulhouse  
Kevin HERNANDEZ et Laura SCHWARTZENTRUBER

Luna, le 2 septembre 2024 à Mulhouse  
Jonathan LECLERC et Manon DUPIC

Ayla, le 3 octobre 2024 à Mulhouse  
Dursun TIPIRDAMAZ et Esra KARAAGAC

Delija, le 15 octobre 2024 à Mulhouse  
Vincent JUNG et Dragana DJURIC

Noah Théodore Saer le 11 novembre à Bâle  
Stefan PEEV et Gueye N'DEYE

Matthew Pierre, le 13 novembre 2024 à Mulhouse  
Patrick SCHMIDLIN et Cassandra HAMIOT

Victoire, le 21 novembre à Mulhouse  
Chrys SCHWARZENTRUBER et Anaïs MÜLLER

## Décès

Monsieur Bernard GRAFF  
le 10 juillet 2024 à Muespach-le-Haut

Madame Yvonne SCHLEGEL née HAMMEL  
le 2 septembre 2024 à Kembs

Madame Sandrine BRAND  
le 10 octobre 2024 à Muespach-le-Haut



## Mariages

Nicolas MULLER et Nadège HEINIS  
le 27 juillet 2024 à Muespach-le-Haut

Norbert WIATTE et Myriam DURAND  
le 27 juillet 2024 à Muespach-le-Haut

Joris OBRIST et Félicia GLASER  
le 24 août 2024 à Muespach-le-Haut



*Madame Madeleine MAILLOT a soufflé 85 bougies pour son dernier anniversaire, le 8 août.*

*Le traditionnel panier garni a également été remis à madame Joséphine OFFNER à l'occasion de son 85<sup>e</sup> anniversaire, le 10 novembre.*



*Monsieur et madame GOEPFERT ont eu la joie de célébrer deux grands anniversaires cette année.*

*Lucien a passé le cap des 90 ans le 8 juillet et Marthe a soufflé 80 bougies le 9 septembre.*

*Monsieur Jean-Marie BOIDY a fêté ses 80 ans le 30 septembre.*



*Madame Pierrette HELL a reçu la délégation municipale le 19 novembre pour ses 85 ans. Il semble que relire de temps en temps la recette du bonheur aide à garder l'esprit positif ...*



# Benquet 2025

## 85<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation



*24 août - Retrouvailles chaleureuses lors de l'apéritif de bienvenue ...*



*... et du repas offerts par la commune de Benquet.*





# La vie au village



25 août - Célébration oecuménique et cérémonie de commémoration de l'évacuation des Alsaciens dans les Landes. 500 à 1000 personnes ont pris part à la cérémonie sur la place de la Pandelle à Soustons.



*Les communes de Benquet et Muespach-le-Haut étaient bien représentées !*







*Plus de 1 500 repas ont été servis dans la salle des fêtes de Soustons et sous un grand chapiteau.*



*L'après-midi a été agrémenté par les superbes prestations du groupe d'échassiers landais ainsi que par les ensembles musicaux de Saint-Justin et de Hirsingue.*



## Tennis Club de Muespach-le-Haut

### L'équipe masculine 45+ championne du Haut-Rhin !

#### L'équipe masculine 45+ championne du Haut-Rhin !

Les championnats interclubs vétérans se sont achevés début novembre de fort belle manière pour le Tennis Club de Muespach-le-Haut.

Après les femmes cet été, ce sont les hommes qui se sont mis en évidence cet automne.

L'équipe masculine 45+ a terminé à la première place de sa poule, après des victoires rondement menées contre le TC Doller, le TC Ensisheim, le FC Mulhouse, le TC Lertzbach-Hégenheim et le TC du Grand Ballon Soultz, sans perdre un match ! Elle évoluera l'année prochaine en Division 1.

En phase finale, nos champions se sont imposés en finale à Biesheim, victoire qui leur a permis d'être sacrés champions du Haut-Rhin.

En finale régionale, au TC Benfeld, accompagnés de nombreux supporters, ils se malheureusement inclinés dès la fin des simples, non sans avoir opposé une belle résistance (2 matchs sur 3 ont été perdus à l'issue du 3<sup>e</sup> set).

Félicitations à l'équipe composée de Gilles LESUEUR (15/3, capitaine), Fabrice BOHRER (15/3), David RESCH (15/5), Bertrand RASCALOU (30/1), Brice FALLET (30/2) et Vincent PLOT (30/2).

C'est le 4<sup>e</sup> titre du club ! Le titre régional continue de nous échapper mais nous nous en approchons année après année.

#### Renseignements :

Le club compte désormais 70 membres de tous niveaux (débutants, loisirs, compétiteurs).

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail du club :

[tcmh68640@gmail.com](mailto:tcmh68640@gmail.com)

ou par téléphone au

**06.09.18.83.33 - (Fabrice BOHRER, Président - 10 rue de Ferrette à Muespach-le-Haut).**

Nous disposons également d'une page Facebook pour suivre la vie du club :

<https://www.facebook.com/tc.muespachlehaut.5>



L'équipe championne du Haut-Rhin (de gauche à droite : Fabrice BOHRER, David RESCH, Bertrand RASCALOU, Gilles LESUEUR. - Manquent Brice FALLET et Vincent PLOT)



## L'école S'A mues'

L'école S'A mues, l'association des parents d'élèves du RPI de Muespach et Muespach-le-Haut s'active pour pouvoir proposer des fonds aux enseignants de tous les niveaux et enrichir le contenu pédagogique. Vous avez déjà pu participer à leur vente de fromage annuelle au mois d'octobre, à une vente de bulbes de fleurs en avril ainsi qu'à leur tombola en juin. Leur marché de Noël annuel se tient sous le préau et dans la salle communale de Muespach. Au programme chaque année, les chants des enfants, de la vente de décorations de Noël, de bredeles, et de nombreuses couronnes de l'aveut. Ils proposent également du vin chaud et d'autres douceurs ainsi que des histoires et maquillages pour les enfants. L'année dernière, le saint Nicolas était passé illuminer le visage des enfants et cette année une boîte aux lettres du père Noël était à disposition.

Grâce aux fonds récoltés, les enfants des écoles ont pu déjà profiter d'une sortie de fin d'année à Cigoland ainsi qu'au musée du Train et à Electropolis pour les plus grands. Des jeux d'éveil et de logique Smartgame ont été achetés pour toutes les classes. Tous les enfants iront, grâce aux fonds récoltés, profiter d'une sortie au cinéma en décembre. D'autres projets sont en cours avec les différents enseignants. Le bureau de l'association, composé de parents des deux villages, vous remercie pour votre soutien toujours plus grand.



## Terre des Hommes Alsace

*Mouvement de secours à l'enfance en détresse*

### Collecte de vêtements usagés

Terre des Hommes Alsace Antoine de Saint-Exupéry (TDHA) est une association locale indépendante, composée uniquement de bénévoles, qui apporte son aide aux enfants en détresse, où qu'ils soient, sans aucune considération d'ordre politique, religieux ou racial. Elle agit localement en partenariat avec les services sociaux mais aussi en Angola, au Brésil, en Haïti, en Inde, à Madagascar, au Pérou, au Sénégal et au Vietnam.

Ici en Alsace, l'association gère un magasin solidaire à Rixheim (52, Rue de l'Île Napoléon) et y vend principalement des vêtements de seconde main (enfants et adultes), mais aussi des livres pour enfants, des bibelots et de la vaisselle. Le magasin, géré exclusivement par des bénévoles, est ouvert à tous, mais la priorité est donnée aux populations fragiles. Tous les objets vendus sont collectés ou proviennent de dons. Le bénéfice est investi directement et intégralement dans les projets de l'association.

Vous pouvez vous aussi contribuer à cette belle initiative en nous donnant les vêtements que vous ne souhaitez plus porter mais qui sont encore en parfait état.

Vous pouvez les déposer toute l'année chez :

***Simon Rey 16 rue de la vallée, Muespach-le-Haut***

ou directement au magasin à Rixheim - horaires du magasin : lundi de 14h à 17h et samedi de 8h30 à 11h30 ou encore dans nos seuls conteneurs situés sur le parking.

Nous vous sommes reconnaissants de faire le tri vous-même : un bon test consiste à se poser la question si vous seriez prêts à les acheter pour votre usage personnel. Les vêtements en moins bon état peuvent être déposés dans les conteneurs qui sont à votre disposition dans divers endroits près de chez vous. Merci d'avance !





# Fête de Noël des aînés





# La vie au village







## Des nouvelles de Vénus ?

L'aventure continue ! Vénus a désormais 9 mois et elle a bien grandi. Grâce aux séances de travail quasi quotidiennes avec ses maîtres et aux conseils professionnels d'Amandine, son éducatrice référente, elle fait des progrès spectaculaires dans son parcours d'éducation. Elle obéit aux ordres de base, accepte de rester seule de plus en plus longtemps et sait se poser et

aller calmement vers les personnes auxquelles elle est invitée à dire bonjour. Elle a fait la connaissance d'une bonne partie des chiens du quartier, voire du village, et elle est capable à présent de les croiser sans être forcément attirée vers eux. C'est ce qu'on lui demande en tant que futur chien guide. Certes, sa nature impulsive prend parfois encore le dessus, mais ce n'est finalement qu'un chiot et il lui reste encore du temps pour corriger les quelques défauts qui persistent.

Elle accompagne ses maîtres dans toutes leurs activités quotidiennes : au supermarché, au marché d'Altkirch, à la mairie, au restaurant... Vous êtes nombreux à l'avoir vue aussi dans notre salle communale à l'occasion des différentes manifestations où elle est très à l'aise.



Elle s'est également familiarisée avec l'environnement urbain, où il lui faut résister à la tentation de chasser les pigeons ou les feuilles mortes balayées par le vent, s'habituer à emprunter les ascenseurs et les escalators,

se faufiler entre les passants, puis dans les rayons des boutiques et permettre à son maître de faire ses courses sereinement.

Ses sorties quotidiennes sont de plus en plus longues et elle aime par-dessus tout les promenades sur nos chemins, à travers champs, de préférence sans laisse ni longe. Avec son maître, elle s'est d'ailleurs jointe l'une ou l'autre fois aux sorties du groupe de marche du jeudi.

Les semaines et mois à venir permettront de consolider tous ces acquis et d'en ajouter quelques autres afin que Vénus soit dans les meilleures dispositions lorsqu'elle rejoindra l'école à Cernay pour commencer son éducation de chien-guide, au printemps prochain.



## Le saviez-vous ?

L'éducation d'un chien guide coûte 25 000 €. L'École de Chiens Guides de Cernay vit uniquement de dons, de legs et de subventions. Les dons donnent droit à une réduction d'impôt. Un reçu fiscal est délivré pour chaque don.

Pour plus d'informations :

**Chiens Guides de l'Est - École de Cernay**

**32 rue Pierre et Marie Curie - BP 40161**

**68702 Cernay Cedex**

**03 89 39 81 32**

[www.chiens-guides-est.org](http://www.chiens-guides-est.org)

[contact-cernay@chiens-guides-est.org](mailto:contact-cernay@chiens-guides-est.org)

# Calendrier des manifestations 2025

- 22 janvier Don du sang à Muespach
- 8 et 9 mars Tournoi pongiste (Tennis de table)
- 22 et 23 mars Marche populaire (Association Saint-Georges)
- 6 avril Carpes frites (FC Muespach)
- 15 avril Don du sang à Muespach-le-Haut
- 10 mai Journée citoyenne
- 1<sup>er</sup> août Don du sang à Muespach
- 23 au 25 août Jumelage avec Benquet
- 6 septembre Tartes flambées (Sapeurs Pompiers)
- 21 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 27 et 28 septembre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
- 4 octobre Oktoberfascht (FC)
- 8 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 12 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
- 18 octobre Loto (Tennis Club)
- 2 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 15 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
- 7 décembre Fête de Noël des Aînés